

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1133

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

politiques publiques, alors même qu'elle se plaint de moyens insuffisants pour faire face à l'afflux d'étudiants en première année. Et qu'à 60 kilomètres à l'est, l'Institut des hautes études en administration publique offre depuis plusieurs années un programme très proche.

Lorsque la Confédération a annoncé son intention, aujourd'hui abandonnée, de financer un centre d'excellence en études européennes, on a vu les universités suisses faire preuve de diligence pour mettre sur pied un programme, chacune de leur côté, afin de bénéficier de la manne fédérale.

⁴ Pour succéder à l'Institut d'études européennes, l'Université de Genève a créé une structure interfacultaire chargée d'offrir un cursus d'études spécifique. Mais le rectorat ayant réparti les postes du défunt institut entre les facultés intéressées, ces dernières se sont empressées de créer leur propre diplôme et ont refusé de collaborer à une formation commune.

●●● de l'époque. Mais, comme le prouve l'exemple de la physique, il a également assuré à certaines disciplines des rentes de situation dans la recherche comme dans l'enseignement (voir le tableau) et bloqué des développements nouveaux pour le plus grand dommage de l'ensemble. Plus récemment, les universités ont entrepris d'élaborer des plans de développement de plus en plus sophistiqués (plans quadriennaux, plans stratégiques...) qui sont maintenant étendus à toutes les hautes écoles, sous la direction de la Conférence universitaire suisse. Accepté de mauvaise grâce par le corps professoral comme une justification de leurs demandes de ressources supplémentaires, le plan change peu à peu de sens en devenant l'instrument de correction des priorités scientifiques, en cherchant théoriquement à faire coïncider le temps social (âge de la retraite) et les contraintes administratives du service public (sécurité de l'emploi) d'une part, l'évolution de la science et les adaptations nécessaires d'autre part. Le plan doit permettre d'innover avec les moyens existants, en évitant que, par simple inertie, une direction d'enseignement et de recherche soit purement et simplement reconduite au départ à la retraite de son responsable, même lorsqu'elle a rétrogradé dans sa pertinence scientifique. Tout est intéressant à étudier, mais pas toujours au même moment. Et la vertu du plan est de prévoir et de préparer les changements indispensables, tout en fournissant une appréciation d'ensemble sur les enseignements dispensés et les domaines de recherche ouverts.

Un corps sans tête

Mais le plan n'innove pas dans les mécanismes de prise de décision. C'est là sa faiblesse essentielle. Il demeure enfermé dans une perspective institutionnelle qui, le plus souvent,

RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS ENTRE LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES ET TAUX D'ENCADREMENT (DONNÉES 1985)

	sciences humaines et sociales	sciences exactes et naturelles	sciences médecine	sciences techniques	total
étudiants	56.5	16.3	16.5	10.7	100%
nombre d'étudiants par membre du personnel	7.2	2.6	4.0	3.0	
nombre d'étudiants par professeur	45.3	19.4	24.9	34.8	

se limite à la faculté, parfois à l'université entière, plus rarement encore à deux établissements. Il suppose une volonté de longue durée, alors que les rectorats et les décanats passent. Il implique une direction capable d'arbitrer et de trancher en dernière instance entre des intérêts divergents; or l'université est un corps sans tête, une fédération de facultés, certes capables de se répartir des moyens nouveaux, mais paralysées dès lors qu'il s'agit de gérer la

pénurie ou de distribuer autrement des ressources disponibles. Les directives générales du Conseil suisse de la science peuvent bien inspirer le plan. Mais ce dernier énonce des intentions que seules les facultés sont ensuite en mesure de transformer en décisions, puisqu'elles seules prétendent posséder la compétence scientifique nécessaire¹. La liste est déjà longue des décisions prises par les rectorats qui sont restées lettre morte de ce fait² ou qui n'ont pu empêcher les doublons, malgré l'intervention de l'autorité politique³. Longue aussi la liste des échecs subis par les rectorats lorsqu'ils ont tenté de créer entre les facultés des formations interdisciplinaires, pour répondre par exemple à une demande sociale. Le destin des formations continues mises sur pied avec l'aide de la Confédération depuis trois ans ou la saga des études européennes à Genève en sont des exemples frappants⁴.

Une université plus efficace devant les contraintes d'un enseignement de masse, qui reste performante dans une recherche de plus en plus internationale suppose des choix qu'actuellement les responsables universitaires ne peuvent assumer entièrement, faute de compétences, faute d'autorité et faute de pouvoir. Tel est l'enjeu non seulement des grandes manœuvres qui se jouent sur la place universitaire suisse, mais aussi des idées de réorganisation des universités cantonales. Non pas seulement, non pas d'abord des économies, mais la capacité institutionnelle retrouvée de s'adapter au changement. ■

EN BREF

Le parti socialiste des Rhodes extérieures d'Appenzell veut récupérer le siège au National, perdu il y a dix ans. Il envisage de présenter la candidature du correspondant du *Tages Anzeiger* à New Delhi. Réaction du journal: la candidature à n'importe quelle fonction législative ou exécutive est incompatible avec la fonction de rédacteur au TA.

Arma (Action contre la politique du pouvoir religieux), proche des milieux évangélistes purs, anti-papistes et anti-PDC, fête son 20^e anniversaire. En 1973, Arma a pris la succession du CASNAC (Comité d'action pour la souveraineté nationale et pour l'autonomie spirituelle du citoyen).

La candidate jeune-libérale lausannoise qui se montre volontiers légèrement vêtue, n'ira probablement pas jusqu'à se présenter comme les candidats de la liste «Härdlütli» (les lutins) à Berne, il y a quelques années. Ils avaient présenté leur programme sur un tract les montrant intégralement nus. Parmi eux, un certain Urs Hofer, mieux connu actuellement avec le prénom de Polo.